

**MOUVEMENT 2014****FICHES DE POSTES PARTICULIERS**

I – Postes particuliers sans entretien  
II- Postes particuliers soumis à entretien

fiches de 1 à 7 Bis  
fiches de 8 à 25

**Conditions de candidatures sur les postes soumis à entretien** : les profils souhaités sont précisés sur les fiches de postes.

**Constitution des dossiers de candidature** : les dossiers de candidature doivent comporter :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae professionnel
- La copie des diplômes requis ou une déclaration d'intention pour les candidats aux certifications en cours durant l'année scolaire 2014/2015 ou en projet pour les années à venir

**Calendrier des opérations** :

**- Candidatures aux postes soumis à entretien :**

Le 20 février 2014 : date limite de réception des dossiers à la DIV1D – DSDEN 22

A compter du 27 février 2014 : transmission des convocations aux candidats sur des postes soumis à entretien, sur les BAL i-Prof uniquement.

**- Candidatures pour tout poste particulier:**

**Ouverture du serveur : le 10 avril 2014**

**Fermeture du serveur : le 24 avril 2014 à minuit**

**RAPPEL** : Les candidats pour un poste particulier (avec ou sans entretien) doivent impérativement participer aux opérations du mouvement intra-départemental, afin de valider leur candidature et libérer leur support d'affectation en cas de sélection.

# MOUVEMENT 2014

## Coordonnateur pédagogique de l'unité d'enseignement dans les établissements de santé ou médico-sociaux (unité à 2 classes)

### FICHE N°1

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	NATURE SUPPORT	SPECIALITE	QUOTITE	N° POSTE
0221105G	TREVOU TREGUIGNEC	SANATORIUM MARIN DE TRESTEL	CHARGE DIRECTION SPE < 3 CLS	OPTION C	1,00	401
0221661L	ST CAST LE GUILDO	INSTITUT MEDICO EDUCATIF	CHARGE DIRECTION SPE < 3 CLS	OPTION D	1,00	403
0221101C	LANGUEDIAS	IME LES AMIS DE BEL AIR	CHARGE DIRECTION SPE < 3 CLS	OPTION D	1.00	718
0221664P	LOUDEAC	INSTITUT MEDICO-EDUCATIF	CHARGE DIRECTION SPE < 3 CLS	OPTION D	1,00	720

#### Descriptif du poste :

- Réf : - décret 2009-378 du 02/04/09 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés  
- arrêté du 02/04/09 précisant les modalités de création et organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé

(BO n°17 du 23/04/09)

**Attention :** Les postes rattachés à Languedias et à Loudéac ont changé de dénomination ; ils ne correspondent plus au support de directeur d'établissement spécialisé (DETS). Cette modification a un impact sur le régime indemnitaire.

La coordination de l'unité d'enseignement dans les établissements de santé ou médico-sociaux est confiée à un instituteur ou professeur des écoles titulaire du CAPSAIS ou CAPA-SH Option C ou D.

#### Missions :

- Mettre en œuvre de façon concertée le volet pédagogique du Projet personnel de scolarisation de chaque élève accueilli dans l'établissement à travers un enseignement spécialisé,
- Organiser la mise en œuvre de tout dispositif d'enseignement concourant à la réalisation du Projet Personnalisé de scolarisation, au service du parcours de formation de l'élève,
- Participer aux réunions de coordination et de promotion de la scolarisation,
- Mettre en œuvre un travail de partenariat avec l'ensemble des personnels de l'établissement.

Il est vivement conseillé de prendre contact avec la direction de chaque l'établissement afin de connaître le projet d'établissement.

Des contraintes de service particulières peuvent être liées au fonctionnement de certains établissements. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme Agnès BIZOUARN, Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Saint-Brieuc ASH, chargé de la scolarisation des élèves handicapés (tél : 02 96 75 90 07).

# MOUVEMENT 2014

## Coordonnateur pédagogique de l'unité d'enseignement dans les établissements de santé ou médico-sociaux (unité à 3 classes et plus)

### FICHE N°2

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	NATURE SUPPORT	QUOTITE	N°POSTE
0221102D	DINAN	INSTITUT MEDICO EDUC. LES VALLEES – option D	DIR. ECOLE ELEM +3CL SPE	1,00	406
0221510X	ST BRIEUC	INSTITUT MEDICO EDUC. DU VALAIS – option D	DIR. ECOLE ELEM +3CL SPE	1,00	402
0221562D	PLERIN	CENTRE HELIO MARIN ST LAURENT – option C	DIR. ECOLE ELEM +3CL SPE	1,00	407
0221564F	PLEMET	INSTITUT MEDICO EDUC. BEL AIR – option D	DIR. ECOLE ELEM +3CL SPE	1,00	719
0221663N	ST BRIEUC	INSTITUT MEDICO EDUC. "GUY CORLAY" - option D	DIR. ECOLE ELEM +3CL SPE	1,00	404
0221665R	MINIHY TREGUIER	INSTITUT MEDICO EDUC. KER AN HEOL – option D	DIR. ECOLE ELEM +3CL SPE	1,00	721
0221752K	PLAINTEL	INSTITUT MEDICO EDUC. ST-QUIHOUEY – option D	DIR. ECOLE ELEM +3CL SPE	1,00	405

Réf : - décret 2009-378 du 02/04/09 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés  
- arrêté du 02/04/09 précisant les modalités de création et organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé

(BO n°17 du 23/04/09)

**Attention** : Les postes rattachés à Plémet et à Minihy-Tréguier ont changé de dénomination ; ils ne correspondent plus au support de directeur d'établissement spécialisé (DETS). Cette modification a un impact sur le régime indemnitaire.

La coordination de l'unité d'enseignement est confiée à un instituteur ou professeur des écoles titulaire du CAPSAIS ou CAPA-SH.

Pour les postes de PLAINTEL, PLEMET, TREGUIER, ST-BRIEUC Le Valais, ST-BRIEUC Guy Corlay le **CAPSAIS ou CAPA-SH option D est exigé.**

Pour le poste de PLERIN, le **CAPSAIS ou CAPA-SH option C est exigé.**

#### **Missions:**

- En collaboration avec le directeur de l'établissement, fixe et garantit les modalités de fonctionnement de l'unité d'enseignement
- Coordonne l'activité des professeurs des écoles et détermine les emplois du temps et les services dans le cadre des dispositions réglementaires
- Est chargé de promouvoir et d'organiser les temps de scolarisation à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement
- Est associé aux décisions d'orientation des jeunes et au suivi des scolarisations en milieu ordinaire
- Est responsable de la tenue des documents relatifs à la scolarité des élèves. Il est informé des entrées, sorties et absences, et participe aux réunions d'admission des enfants ou adolescents
- Participe aux réunions de coordination des actions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques dont bénéficient les jeunes au sein de l'établissement.

Cette coordination s'exerçant dans le cadre du fonctionnement global de l'établissement (projet d'établissement, projet éducatif, thérapeutique et pédagogique), il est nécessaire, pour obtenir toutes informations sur ces postes, de se renseigner auprès de la direction de l'établissement et/ou auprès de Mme Agnès BIZOUARN, Inspectrice de l'Éducation nationale de SAINT BRIEUC ASH en charge de la scolarisation des élèves handicapés (02 96 75 90 07). Des contraintes de service particulières peuvent être liées au fonctionnement de certains établissements.

## MOUVEMENT 2014

### Postes spécialisés « Unités Localisées d'Inclusion Scolaire »

#### FICHE N°3

RNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	OPTION	QUOTITE	N° POSTE
0221623V	DINAN Broussais	UPI	OPTION D	1,00	1309
0220197V	GUINGAMP J. Prévert	UPI	OPTION D	2,00	1304
0221537B	LAMBALLE G. Tery	UPI	OPTION D	1,00	1306
0221931E	LANNION Y. Coppens	UPI	OPTION D	2,00	1310
0221509W	LOUDEAC Les Livaudières	UPI	OPTION D	2,00	1305
0220038X	PLANCOET Chateaubriand	UPI	OPTION D	1,00	1300
0220185G	SAINT BRIEUC Le Braz	UPI	OPTION D	1,00	1302
0220054P	SAINT BRIEUC Racine	UPI	OPTION D	1,00	1301
0221568K	PLOEUC SUR LIE	UPI	OPTION D	1,00	1307
0221621T	PLOUFRAGAN	UPI	OPTION D	1,00	1308

Postes d'enseignement du premier degré chargé de la coordination de l'ULIS pour enfants présentant des troubles cognitifs.

#### **Descriptif du poste :**

Sous la responsabilité conjointe du Principal du Collège et de l'Inspecteur de l'Education Nationale de Saint-Brieuc ASH pour le volet pédagogique, l'enseignant :

- met en œuvre le Projet Personnalisé de Scolarisation conformément aux décisions prises par la Maison Départementale des Personnes Handicapées
- organise et gère l'ensemble des actions d'intégration prévues par les projets individuels des élèves,
- coordonne les activités au sein de l'ULIS, notamment celles des personnels des services spécialisés et AVS,
- facilite l'intervention des professeurs du collège auprès des élèves intégrés en leur fournissant les informations utiles et les appuis pédagogiques,
- dans le cadre du regroupement des élèves, dispense à ceux-ci un enseignement adapté à leurs possibilités consolidant ainsi les apprentissages scolaires et favorisant le développement des apprentissages culturels et sociaux,

#### **Compétences :**

- être titulaire du CAPSAIS ou du CAPA-SH option D,
- avoir le sens de l'initiative et du travail en équipe,
- posséder rigueur et capacité d'organisation.

**Des informations complémentaires pourront être sollicitées auprès de Mme Agnès BIZOUARN, Inspectrice de l'Education Nationale A.S.H. (Tél : 02 96 75 90 07).**

# MOUVEMENT 2014

## Postes d'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales itinérants

### FICHE N° 4

RNE	RATTACHEMENT : COMMUNE OU CIRCONSCRIPTION	TYPE ETABLISSEMENT	NATURE DE SUPPORT / SPECIALITE		QUOTITE	N°POSTE
			ITIN			
0221007A	MATIGNON	Ecole élém.	ITIN	Itinérant anglais	1.00	1235
0220239R	PLENEE JUGON	Ecole élém.	ITIN	Itinérant anglais	1.00	1234
0220085Y	GUINGAMP SUD Ploumagoar	IEN	ITIN	Itinérant anglais	1.00	1233
0221833Y	PAIMPOL	IEN	ITIN	Itinérant anglais	1.00	1236
0220084X	ST BRIEUC EST	IEN	ITIN	Itinérant anglais	1.00	1232

#### Postes itinérants d'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales (temps plein quotité = 100)

Peuvent se porter candidats, les enseignants titulaires d'une habilitation de langue correspondant au poste fléché souhaité ou étant susceptible de l'obtenir avant la fin de la présente année scolaire.

## MOUVEMENT 2014

### Poste d'enseignant spécialisé pour l'aide à la scolarisation en milieu ordinaire

#### FICHE N°5

- 1 poste option C : SESSAD Plérin : (Service de soins spécialisés à domicile)

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	CIRCONSCRIPTION	SPECIALITE	QUOTITE	N° POSTE
0220246Y	PLERIN	PORT HOREL	STBRIEUC Ouest	CLIS (CHMO) OPTION C	1,00	686

- 2 postes option B : SAAAIS St Brieuc

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	CIRCONSCRIPTION	SPECIALITE	QUOTITE	N° POSTE
0221507U	ST BRIEUC	MARCELLIN BERTHELOT	ST BRIEUC Est	CLIS (CHV) OPTION B	2,00	687
						687

1 poste : 0,50 CLIS option B + 0,50 SESSAD

1 poste : 1 poste SESSAD

- Le rôle de l'enseignant spécialisé est d'aider et accompagner la scolarisation en milieu ordinaire des enfants pris en charge par un SESSAD. La mission première est l'enseignement.
- L'enseignant vient régulièrement dans l'établissement scolaire pour assurer à l'élève ou aux élèves concernés des séances de soutien spécifique qui permettent de reprendre des apprentissages qui se sont avérés difficiles.
- L'enseignant collabore avec l'enseignant responsable de l'élève pour optimiser la mise en oeuvre du projet personnalisé de scolarisation. Il apporte à l'enseignant qui accueille l'élève pris en charge par un SESSAD son éclairage d'expert sur l'organisation et l'amélioration possible des activités.
- Il doit être consulté en cas de difficulté et donner son avis sur les conditions de scolarisation.
- Il est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH à qui il rend compte régulièrement de son emploi du temps.

**Pour ces différents postes, vous devez vous informer de la nature des missions auprès de Mme Agnès BIZOUARN, Inspectrice de l'Education Nationale A.S.H. Tél. : 02.96.75.90.07**

- **Coordonnateur pédagogique de l'Unité d'Enseignement**
- **Adjoints**

- Réf : - décret 2009-378 du 02/04/09 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés ;
- arrêté du 02/04/09 précisant les modalités de création et organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médicosociaux ou de santé (BO n° 17 du 23/04/09).

#### Présentation de l'établissement :

Géré par l'association des PEP22, le « dispositif » accueille 45 enfants ou adolescents présentant des troubles du comportement. Il comprend une unité d'enseignement répartie sur quatre sites : 2 à Saint-Brieuc, à Dinan et à Guingamp.

#### 1) Coordonnateur pédagogique de l'Unité d'Enseignement (ECSP option D) : 1 poste n°1207

La coordination de l'Unité d'Enseignement de l'Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique est confiée à un instituteur ou professeur des écoles titulaire du CAPSAIS ou du CAPA-SH option D.

Sur le site de Saint-Brieuc, il exerce à mi-temps les fonctions d'enseignant et coordonne l'Unité d'Enseignement sur l'autre mi-temps.

A ce titre, le coordonnateur pédagogique :

1. est associé à la concertation qui s'établit entre la MDPH, les familles et l'institut lors de la demande d'admission d'un enfant ;
2. participe avec le directeur et le médecin à la répartition des enfants dans les divers groupes situés sur chacun des sites de l'institut. Il est aussi informé de toute absence ou sortie d'élèves scolarisés, quelque soit le site ;
3. assure le lien avec les enseignants des écoles d'origine afin de favoriser au mieux la scolarisation ;
4. participe aux réunions organisées par le directeur en vue d'assurer la bonne coordination de l'ensemble des actions éducatives thérapeutiques et scolaires dont bénéficie chaque enfant ;
5. consulte de façon très régulière les enseignants exerçant sur les sites de Dinan et de Guingamp afin de faciliter la mise en œuvre de la scolarisation et le suivi pédagogique des élèves pris en charge sur ces sites ;
6. informe les enseignants des sites de Dinan et Guingamp, leur transmet tout élément nécessaire à l'organisation du suivi pédagogique des élèves, en lien avec les responsables de l'institut et, anime l'équipe pédagogique. Du fait d'une organisation pédagogique articulée sur trois sites, le coordonnateur devra maîtriser l'outil informatique et les nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

Dans le cadre d'un projet personnalisé de scolarisation et d'un emploi du temps construit et validé lors des réunions décrites ci-dessus, le coordonnateur pédagogique est garant de la mission de l'unité d'enseignement chargée d'assurer la formation scolaire des enfants accueillis à l'institut sur les sites de Dinan, Guingamp et Saint-Brieuc.

Il veille à la mise en œuvre de tout dispositif d'enseignement concourant à la réalisation du projet personnalisé au service du parcours de formation de l'élève sur les sites de Dinan, Guingamp et Saint-Brieuc.

Il appartient au coordonnateur, entouré de son équipe pédagogique, d'appliquer ces principes et d'adapter le dispositif de scolarisation sur chacun des sites de l'institut. A cette fin, la formation des

jeunes s'effectuera pour partie dans les classes de Dinan, Guingamp et Saint-Brieuc rattachées à l'institut et, autant que de besoin, dans des lieux de scolarisation progressivement mis en place dans des écoles et établissements scolaires, partenaires de l'institut par convention.

Les enseignants de l'Unité d'Enseignement se conformeront aux dispositions spécifiques de l'éducation nationale (conseil des maîtres, d'école, règlement intérieur). Une place privilégiée sera accordée à la vie scolaire et au statut de l'élève.

Durant le temps scolaire, identifié par les emplois du temps individuels et collectifs, le coordonnateur et l'équipe enseignante assureront, sur chacun des sites rattachés à l'institut, les responsabilités dévolues à tout enseignant dans le cadre de la réglementation de l'éducation nationale.

Références relatives aux conditions de nomination du coordonnateur : arrêté du 2-4-2009, article 5a) ; JO du 8-4-2009.

## **2) Enseignants classe spécialisée (ECSP) option D : 3 postes**

1 poste à Saint-Brieuc n°1207

1 poste à Dinan n°1213

1 poste à Guingamp n°1211

Les enseignants doivent être titulaires du CAPSAIS ou du CAPA-SH option D.

Avant de postuler sur ces postes, les personnes intéressées devront obligatoirement se renseigner auprès de la direction de l'institut (tél : 02 96 70 88 70) et prendre contact avec l'IEN ASH, Mme Agnès BIZOUARN (tél : 02 96 75 90 07).

## MOUVEMENT 2014

### Poste d'enseignant de classe maternelle « classe passerelle »

#### FICHE N°7

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	SPECIALITE	QUOTITE	N°POSTE
0221607C	PLERIN	mat. Harel de la Noë	ENS. CL. MAT	Sans spécialité (G0000)	0,50	619

Le demi-poste est intégré au poste de titulaire de secteur (TRS) G0000 implanté à l'école maternelle Harel de la Noë. C'est ce poste de TRS qui doit être saisi dans la liste de vœux sur i-prof.

#### Missions :

- Concevoir et mettre en œuvre un projet pédagogique conforme aux impératifs des programmes et compatibles avec les spécificités des enfants de la structure. L'élaboration de ce projet évolutif pour chaque enfant implique une coopération avec l'éducatrice de jeunes enfants et l'assistante d'accueil.
- Assurer la responsabilité de l'accueil et de la prise en charge sur le temps scolaire des enfants de la structure, le matin, pour des activités ciblées selon des durées bien définies.
- Procéder à l'évaluation et au suivi de l'adaptation scolaire des enfants de « la courte échelle » en coopération avec l'assistante d'accueil, l'éducatrice de jeunes enfants et les parents.
- Assurer la liaison avec l'inspecteur (trice) de circonscription et l'inspection académique.

#### Compétences :

- Avoir une bonne connaissance du développement du jeune enfant et des programmes de l'école maternelle.
- Avoir des qualités de communication et d'écoute
- Être en capacité de travail en partenariat avec des instances pluridisciplinaires.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès Mme Sylvie LE GUENNEC, Inspectrice de l'Education Nationale faisant fonction de la circonscription de St Brieuc Ouest (tél : 02 96 75 91 41) ou auprès de Mme Catherine GASTARD, inspectrice en charge de l'école maternelle (tél : 02 96 75 90 75).

## Mouvement 2014

### Fiche n°7 bis

#### EREA Beauregard à Taden

- Professeur des Ecoles, éducateur en Internat (PEI), éducateur principal
- Professeur des Ecoles, éducateur en Internat (PEI)

Réf :

- circulaire n°95-127 du 17-5-1995 (BO n°22 du 1-6- 1995) relative aux finalités, missions, public et organisation pédagogique des EREA
- circulaire n°74-148 du 19-4-1974 modifiée par la circulaire n°80-437 du 14-10-1980, la circulaire n° 94-204 du 13-7-1994 et la circulaire n°2002-079 du 17- 4-2002

#### **Présentation :**

Les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) sont des établissements publics locaux d'enseignement (EPL). Leur mission est de prendre en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et sociale, ou présentant un handicap.

#### **1) Professeur des Ecoles, éducateur en Internat (PEI), éducateur principal (option F) : 1 poste n°1231**

Le poste d'éducateur principal est confié à un instituteur ou professeur des écoles titulaire du CAPSAIS ou du CAPA-SH option F. La quotité horaire est de 35 heures hebdomadaires, il s'agit d'un poste logé avec astreinte sur les horaires d'internat.

Cet enseignant exerce sous autorité fonctionnelle du chef d'établissement et sous autorité hiérarchique de l'IEN ASH.

A ce titre, l'éducateur principal :

1. est garant du bon fonctionnement de l'internat : gestion des absences des personnels et remplacements, répartition des élèves, organisation des activités, élaboration des ordres de mission, gestion du suivi des élèves en internat ;
2. élabore le budget prévisionnel de l'internat, est responsable du budget réel et doit approuver toute dépense en lien avec l'intendance ;
3. est un interlocuteur privilégié des familles ;
4. assure le lien avec la vie scolaire notamment afin de permettre la continuité du suivi des élèves ;
5. participe aux réunions organisées par la direction de l'établissement afin d'articuler les actions éducatives aux actions pédagogiques de l'établissement ;
6. informe les autres professionnels intervenant sur l'internat, leur transmet tout élément nécessaire à l'organisation du suivi élèves, en lien avec la direction de l'établissement, coordonne et anime des réunions hebdomadaires ;

Dans le cadre de projets de prise en charge en internat construits et validés lors des réunions décrites ci-dessus, l'éducateur principal est garant de la mission de l'EREA au sein de l'internat.

Il appartient à l'éducateur principal, entouré de l'équipe de professionnels intervenant en internat, d'appliquer ces principes et d'adapter l'accueil.

L'éducateur principal veille à la mise en œuvre d'un accueil adapté concourant à la réalisation de projets éducatifs au service des élèves accueillis sur l'internat. Une place privilégiée sera accordée à la vie scolaire et au statut de l'élève interne.

**2) Professeur des Ecoles, éducateur en Internat (PEI) (option F) : 11 postes n°1231**

Les postes de professeur des écoles éducateur en internat sont confiés à des instituteurs ou professeurs des écoles titulaires du CAPSAIS ou du CAPA-SH option F. La quotité horaire est de 35 heures hebdomadaires dont 2 heures de réunion hebdomadaires.

Ces enseignants exercent sous autorité fonctionnelle du chef d'établissement et sous autorité hiérarchique de l'IEN ASH.

Chaque professeur des écoles éducateur en internat effectue une nuit par semaine, incluant le levé avec petit déjeuner puis un temps de transmission avec les autres personnels d'astreinte.

Chaque professeur des écoles éducateur en internat conduit des temps d'ateliers. Ces temps d'ateliers sont organisés après la classe ainsi que le mercredi après-midi, pour les collégiens.

Projet CTSD 22 du 10/04/2014

# MOUVEMENT 2014

## FICHE n°8 Entretien

<b>ENSEIGNANT REFERENT auprès des élèves en situation de handicap</b>
---

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	QUOTITE	N° POSTE
0221127F	BROONS collège J. Monnet	Enseignant référent	1,00	1276
0220081U	DINAN collège R. Vercel	Enseignant référent	1,00	1271
0221623V	DINAN collège F. Broussais	Enseignant référent	1,00	1279
0221698B	GUINGAMP collège A. Camus	Enseignant référent	1,00	1280
0220197V	GUINGAMP collège J. Prévert	Enseignant référent	1,00	1272
0221931E	LANNION collège Y. Coppens	Enseignant référent	1,00	1281
0221568K	PLOEUC SUR LIE collège E. Guillevec	Enseignant référent	1,00	1278
0221039K	PLERIN collège J. Lequier	Enseignant référent	1,00	1275
0221028Y	QUINTIN collège Le Volozen	Enseignant référent	1,00	1273
0221038J	ROSTRENEN collège E. Herriot	Enseignant référent	1,00	1274
0221513A	ST BRIEUC collège L. de Vinci	Enseignant référent	1,00	1277

### Descriptif du poste:

- L'enseignant référent est un enseignant spécialisé titulaire du CAPSAIS, du CAPA-SH ou du 2CA-SH qui **exerce les fonctions de référent auprès des élèves handicapés** du département afin d'assurer sur l'ensemble du parcours de formation, la permanence des relations avec l'élève, ses parents ou son représentant légal.

Il travaille en lien étroit avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

- Cet enseignant contribue, sur son secteur d'intervention, à l'**accueil, à l'information et au conseil de l'élève, de ses parents ou de son représentant légal et des équipes pédagogiques, lors de l'inscription dans une école ou un établissement scolaire. Il est chargé, à partir du travail de l'équipe éducative, de rassembler et de synthétiser les éléments de l'évaluation des besoins et des compétences du jeune réalisée en milieu scolaire.**

- Cet enseignant est chargé de **réunir et de coordonner l'Equipe de Suivi de la Scolarisation** pour chacun des élèves handicapés dont il est le référent. Il organise les réunions des équipes de suivi de la scolarisation et transmet les bilans réalisés à l'élève, ou à ses parents ou à son représentant légal ainsi qu'à l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation. Il **contribue ainsi à l'évaluation** conduite par cette même équipe pluridisciplinaire ainsi qu'à **l'élaboration de la proposition du Projet personnalisé de Scolarisation**

- Il favorise la continuité et la cohérence de la mise en œuvre de ce **Projet personnalisé de Scolarisation**. Dans le cadre de l'équipe de suivi de la scolarisation, il procède, une fois par an à l'évaluation du projet et à sa mise en œuvre.

- Le secteur d'intervention des enseignants référents est fixé par décision du DASEN. Il comprend nécessairement les écoles et les établissements du second degré ainsi que les établissements de santé et médico-sociaux implantés dans ce secteur, de manière à favoriser la continuité des parcours de formation.

- Les enseignants référents sont affectés dans l'un ou l'autre des établissements scolaires de leur secteur d'intervention et placés sous l'autorité de l'IEN ASH.

**Profil souhaité :**

- Bonne connaissance de la politique de scolarisation des enfants en situation de handicap et en particulier de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005.
- Bonnes aptitudes au travail en équipe et en partenariat
- Bonnes connaissances de l'outil informatique (tableur, traitement de textes)
- Grande aptitude à la communication
- Grande souplesse organisationnelle et réelle disponibilité horaire
- Disponibilité calendaire pour assurer la continuité du service.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme Agnès BIZOUARN, Inspectrice de l'Education Nationale de la Circonscription de Saint-Brieuc ASH (tél. : 02.96.75.90.07).

**Les candidats titulaires des titres requis seront reçus par une commission départementale d'entretien,** qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Projet CTSD 22 du 10/04/2014

## MOUVEMENT 2014

### FICHE N°9 Entretien

Poste spécialisé « **dispositif de scolarisation** »  
au collège Beaufeuillage à St Brieuc

RNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	OPTION	QUOTITE	N° POSTE
0220195T	SAINT BRIEUC Beaufeuillage	UPI	OPTION D	1,00	1303

Le dispositif externalisé de scolarisation ouvert à la rentrée 2008 au collège Beaufeuillage a une double vocation d'accueil de pré adolescents ou d'adolescents en difficulté psychologique.

Il accueillera deux groupes d'élèves distincts en alternance.

- Un groupe d'élèves suivis par l'hôpital de jour adolescents de St-Brieuc.
- Un groupe d'élèves pris en charge par l'ITEP de Kerbeaurieux.

L'objectif pédagogique dans les deux cas est tout d'abord de poursuivre les apprentissages scolaires et de favoriser dans les meilleurs délais un retour à la scolarité en milieu ordinaire.

#### Les compétences attendues de l'enseignant coordinateur du dispositif :

- Une bonne connaissance des enseignements aux adolescents et aux élèves du primaire et de leurs problématiques spécifiques.
- Une expérience de travail en partenariat avec des services de soins et des services du médico-social.
- Une bonne connaissance des programmes de l'école primaire et de ceux du collège.
- Une volonté affichée de participer à la création et à l'évolution du dispositif en partenariat et en concertation avec les responsables des structures concernées (collège – hôpital de jour - ITEP).
- Une disponibilité importante compte-tenu des réunions et de très grandes qualités relationnelles.
- Un positionnement clair sur le rôle et le statut des dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap.
- Un engagement à suivre les formations éventuellement proposées.
- La possession du CAPA-SH option D est indispensable.

Des informations complémentaires pourront être sollicitées auprès de Mme Agnès BIZOUARN, Inspectrice de l'Education Nationale A.S.H. (Tél : 02 96 75 90 07).

**Les candidats titulaires des titres requis seront reçus par une commission départementale d'entretien** qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

## MOUVEMENT 2014

### FICHE N°10 Entretien

### Poste enseignant spécialisé Maison d'arrêt de St Brieuc (0221885E)

RNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	OPTION	QUOTITE
0221885E	Maison d'arrêt St Brieuc	ISES	OPTION F	1,00

- Candidat titulaire du CAPSAIS ou CAPA-SH option F ayant de préférence une expérience en formation d'adultes.
- L'enseignant nommé s'engage à suivre l'intégralité des sessions de formation organisées conjointement par les ministères de l'Education Nationale et de la Justice et à s'adapter aux différentes contraintes de service liées à ce poste.
- Au cours de la première année de fonction, il reste titulaire du poste qu'il occupait précédemment.
- L'enseignement à des adultes ou des mineurs en milieu pénitentiaire s'inscrit dans une perspective de poursuite ou de reprise d'un cursus de formation et de préparation à un diplôme pour un public ayant, pour la majorité, un niveau peu élevé (préparation aux examens CFG-brevet, lutte contre l'illettrisme)
- Mise en œuvre et accompagnement des enseignements à distance.
- Ces actions d'enseignement s'accompagnent de tâches de coordination et de concertation (notamment avec les responsables de l'Unité Pédagogique Régionale).
- Des capacités à travailler en équipe, à respecter les règles de sécurité et de fonctionnement d'un établissement pénitentiaire sont absolument nécessaires.

Des informations complémentaires pourront être sollicitées auprès de Mme Agnès BIZOUARN, Inspectrice de l'Education Nationale A.S.H. (Tél : 02 96 75 90 07).

**Ce poste n'est pas référencé dans la liste générale des supports, les enseignants intéressés devront postuler par écrit uniquement en faisant parvenir à la DIV1D un CV et une lettre de motivation avant le 24 avril 2014.**

**Les candidats titulaires du titre requis, seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.**

## MOUVEMENT 2014

### FICHE N°11/1 Entretien

#### ENSEIGNANT CHARGE DE LA COORDINATION DES AIDES HUMAINES AUPRES DES ENFANTS HANDICAPES

RNE	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION	SUPPORT	OPTION	QUOTITE	N°POSTE
0220092F	ST BRIEUC	IEN ASH	AIDE C. IEN (ACEN)	SANS SPE	1	654

1) Suivi et mise en œuvre des décisions de la MDPH :

- Mise en œuvre des notifications
- Mise à jour des tableaux de bord,
- Transmission des informations à la direction académique en vue de la mise à jour des conventions.

2) Emploi du temps des AVS et EVS :

- Organisation des temps de service et des affectations,
- Aide à la mise en place des emplois du temps,
- Gestion des remplacements,
- Suivi des absences et des autorisations d'absence.

3) Gestion de l'information à destination des :

- Parents,
- Equipes d'écoles publiques et privées,
- AVS, EVS et AS

4) Divers :

- Renseignement des enquêtes,
- Participation aux commissions de recrutement,
- Participation au groupe de suivi AVS et EVS.

5) Suivi de l'organisation :

- Mise à jour des documents de suivi
- Envoi et recueil des évaluations et souhaits des professionnels, des familles et des accompagnants pour ajustement d'intervention et organisation des services.

**Compétences attendues :**

- Enseignant ayant une bonne connaissance des domaines de l'adaptation et de la scolarisation des élèves handicapés,
- Aptitudes à s'organiser, communiquer, expertiser et évaluer,
- La maîtrise de l'informatique de bureau (traitement de texte et tableur) de même qu'une réelle disponibilité horaire et calendaire (continuité du service) sont indispensables à l'exercice de cette fonction (réunions le soir et le mercredi après-midi).

Les candidats pourront obtenir des renseignements complémentaires auprès de Mme Agnès BIZOUARN, Inspectrice de l'Education Nationale A.S.H. (02 96 75 90 07) en vue d'une information plus approfondie sur les tâches et missions dévolues à ce poste.

**Les candidats titulaires du titre requis, seront reçus par une commission départementale d'entretien** qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

## MOUVEMENT 2014

### FICHE N° 11/2 Entretien

#### Poste spécialisé option F ou C

Coordonnateur de la commission départementale d'orientation (0.5 ETP) et Adjoint au coordonnateur du pôle enfance auprès de la MDPH (0.5 ETP)

RNE	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION	SUPPORT	QUOTITE	N° POSTE
0220092F	ST BRIEUC	ST-BRIEUC ASH	ACEN	1	654

#### Missions :

##### Secrétariat CDO :

- En lien avec les I.E.N. C.C.P.D. et les chefs d'établissements du second degré : réception et vérification des dossiers de demande d'orientation vers les E.G.P.A..
- Organisation des Commissions techniques d'orientation : calendrier, convocations, invitations des familles, préparation des dossiers.
- En commission : présentation des dossiers, mise à jour des relevés de décisions.
- Préparation et organisation des C.D.O. plénières (élaboration des listes avec avis, convocations, calendrier en lien avec l'I.A.).
- Mise à jour régulière du tableau des effectifs scolarisés en E.G.P.A.. Lien avec la M.D.P.H. (prise en compte des élèves handicapés scolarisés en E.G.P.A.).

##### Agent coordonnateur du pôle enfance auprès de la MPDH :

- Enregistrement, vérification des dossiers transmis à la MDPH.
- Préparation de la présentation des dossiers en commission
- Elaboration des synthèses à transmettre à la Commission des Droits et de l'Autonomie
- Aide à la transmission des notifications
- Relations avec les enseignants référents et les équipes pédagogiques pour les dossiers suivis.

##### Compétences attendues :

- Maîtrise des outils de bureautique : tableur, traitement de textes, courriels.
- Qualités relationnelles. Discrétion et réserve professionnelle.
- Disponibilités et flexibilités horaires.
- Adaptabilité calendaire pour assurer la continuité du service public.

Contact : Mme Agnès BIZOUARN, IEN ASH (tél. : 02 96 75 90 07)

**Les candidats titulaires des titres requis, seront reçus par une commission départementale d'entretien, qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.**

## MOUVEMENT 2014

### FICHE N° 11/3 Entretien

Enseignant chargé de mission pour l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (A.S.H)

RNE	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION	SUPPORT	QUOTITE	N°POSTE
0220092F	ST BRIEUC	Circo STB ASH	AIDE C. IEN (ACEN)	1,00	654

Localisation du poste : Inspection de l'Education Nationale de ST BRIEUC A.S.H.

#### **Mission générale :**

Intégré au sein de l'équipe de circonscription ST BRIEUC A.S.H., l'enseignant aura pour mission principale la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la formation d'adaptation à l'emploi des AVS/EVS.

#### **Missions :**

- prises de contact et élaboration des contenus de formation.
- logistique de la formation : élaboration et envoi des emplois du temps et convocations des formateurs et des personnels d'accompagnement, réservation des lieux de formation, gestion des absences, des heures de récupération et de leurs frais de déplacement.
- participation aux formations et rédaction des comptes-rendus.
- participation à l'équipe de suivi.
- suivi des évaluations annuelles des personnels d'accompagnement (bilans d'interventions et évaluations par les enseignants).
- participation aux recrutements.
- suivi du site de la circonscription ASH

#### **Compétences requises :**

- Expérience pédagogique approfondie,
- Bonne connaissance du système éducatif et notamment de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés
- Capacité à travailler en équipe,
- Capacité à la prise d'initiative,
- Capacité à rédiger rapports et notes de synthèse,
- Sens des relations humaines,
- Connaissances informatiques nécessaires
- Disponibilité importante y compris le mercredi.

**Contact** : Mme Agnès BIZOUARN, IEN ASH (tél. : 02 96 75 90 07)

**Les candidats seront reçus par une commission départementale d'entretien, qui établira un classement tenant compte des compétences, et des motivations des personnes entendues.**

RNE	COMMUNE	ETBLISSEMENT	SUPPORT	OPTION	QUOTITE	N°POSTE
0220185G	ST BRIEUC	Clg Le Braz	(CLR) CLASSE RELAIS	Option F	1,00	688

Ce poste est sous l'autorité conjointe de l'IEN ASH et de l'IEN IO.

La finalité essentielle de cette classe consiste à favoriser, par un accueil spécifique et temporaire, une réinsertion effective des élèves dans une formation ordinaire sous statut scolaire ou dans une formation en alternance.

Y sont scolarisés à temps partiel en priorité des jeunes de 14 à 16 ans qui, en grande difficulté scolaire et personnelle sont dans un processus de décrochage scolaire ou en ont été exclus. Le travail s'effectue en partie avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse et les partenaires territoriaux.

Les objectifs doivent permettre aux jeunes accueillis de :

1. Se construire un projet personnel et professionnel,
2. Reprendre et poursuivre les apprentissages fondamentaux,
3. Se socialiser dans le groupe, accepter les règles de la vie collective
4. Se situer par rapport à la loi,
5. Favoriser ainsi le retour dans un établissement scolaire ou l'engagement dans un cursus d'apprentissage et/ou de formation professionnelle.

**DESCRIPTIF DU POSTE :**

Appréhender le jeune dans sa globalité, en collaboration avec les partenaires :

- en tant que personne (et non seulement en tant qu'élève),
- dans son environnement familial et social,
- dans sa culture, son langage, ses habitudes de vie.

Construire avec celui-ci un plan de formation personnalisé et un contrat de vie dans l'Ecole qui tiennent compte de ses savoirs, savoir-faire et de ses comportements.

Mobiliser toutes les ressources pour mettre en oeuvre le projet après avoir recensé les compétences nécessaires :

- **à l'interne** : autres enseignants, chefs d'établissement d'origine et d'accueil (EPS, anglais, arts plastiques, technologie ...), Conseillers d'Orientation Psychologues, personnel médico-social, documentaliste, équipe médicale...
- **à l'externe** : travailleurs sociaux, associations, justice, entreprises (alternance), ...

Construire et gérer le groupe d'élèves en fonction des personnalités présentes.

Construire et mettre en oeuvre des stratégies individualisées d'apprentissage.

Toute cette démarche ne peut se concevoir que dans des actes d'enseignement adaptés à la problématique de chacun des jeunes accueillis.

### **Compétences :**

En complément des compétences explicitées dans le référentiel de Professeurs des Ecoles et du référentiel de CAPA-SH option F :

- connaissance des différents réseaux d'aide aux élèves et d'accompagnement éducatif,
  - maîtrise de l'enseignement du français, des mathématiques, du monde contemporain et de l'éducation à la citoyenneté,
- diversification des situations d'apprentissage et des supports pédagogiques,
- préparation et suivi de l'alternance en entreprise,
- maîtrise suffisante de l'informatique pour utiliser des logiciels, CD-ROM, traitement de texte.
- Capacité à présenter les dossiers à la commission d'admission en classe relais.

### **Qualités personnelles :**

- aptitude au travail et à l'animation d'équipe,
  - capacités relationnelles d'écoute et de dialogue avec des élèves dont le comportement et les attitudes ne sont pas toujours conformes à la norme attendue. Pour compléments éventuels, se renseigner auprès de Monsieur Adil MAHMOUDI, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de l'Information et de l'Orientation. (: 02 96 75 90 09) ou Mme Agnès BIZOUARN, Inspectrice de l'Education Nationale A.S.H. (: 02 96 75 90 07).

**Les candidats titulaires du titre requis, seront reçus par une commission départementale d'entretien** qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

## MOUVEMENT 2014

### FICHE N°13

#### Entretien

**Classe/atelier-relais ou « classe SAS » (0,5 ETP)  
et chargé(e) de mission auprès de la PJJ (0,5ETP)**

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	SPECIALITE	QUOTITE	N° POSTE
0221507U	ST-BRIEUC	M.Berthelot	(ECEL) ENS. CL. ELEM	CL.EX. PEDA	1.00	1023

Ce poste est sous l'autorité conjointe de l'IEO et de l'IEA. IL est composé de 0,5 ETP pour la classe-atelier relais, poste implanté au collège L. de Vinci à St Brieuc et de 0,5 ETP pour la mise à disposition de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse.

#### **Mission classe/atelier-relais ou « classe SAS »**

La finalité essentielle de cette classe consiste à favoriser, par un accueil spécifique et d'une durée moyenne de quatre semaines une réinsertion effective des élèves dans une formation ordinaire, sous statut scolaire.

Y sont scolarisés à temps partiel des jeunes relevant du collège, dont la situation et le parcours antérieur nécessitent un temps de bilan afin de proposer une affectation pertinente dans le cadre d'un parcours ordinaire ou adapté. Les situations de ces jeunes peuvent être variées : déscolarisation, changements d'établissements à répétition, exclusions par conseil de discipline, rupture familiale ...

Les objectifs doivent permettre aux jeunes accueillis de :

1. Se construire un projet personnel et scolaire
2. Evaluer les compétences en référence au socle commun
3. Se socialiser dans le groupe, accepter les règles de la vie collective
4. Se situer par rapport à la loi,
5. Favoriser ainsi le retour dans un établissement scolaire

#### **DESCRIPTIF de la mission :**

- Appréhender le jeune dans sa globalité :
  - en tant que personne (et non seulement en tant qu'élève),
  - dans son environnement familial et social
  - dans sa culture, son langage, ses habitudes de vie
- Construire un contrat de vie dans l'Ecole qui tienne compte des aléas de son parcours antérieur.
- Mobiliser toutes les ressources pour mettre en oeuvre le projet après avoir recensé les compétences nécessaires :
  - **à l'interne** : autres enseignants, chefs d'établissement d'origine et d'accueil (EPS, anglais, arts plastiques, technologie ...), Conseillers d'Orientation Psychologues, personnel médico-social, documentaliste, équipe médicale...
  - **à l'externe** : travailleurs sociaux, associations, justice, entreprises (alternance) ...
    - Construire et gérer le groupe d'élèves en fonction des personnalités présentes.
    - Construire et mettre en oeuvre des stratégies individualisées d'apprentissage

#### **Mission auprès de la PJJ**

Ce poste concrétise, au plan départemental, la collaboration des services de l'Education Nationale et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse dans le but de lutter contre l'exclusion scolaire et la déscolarisation. Les missions sont définies en partenariat PJJ et EN.

#### **Descriptif de la mission :**

- Faciliter l'accès à la scolarisation et à la qualification des jeunes pris en charge par la PJJ ou par les associations habilitées PJJ
- Améliorer les procédures de repérage,
- Participer à l'évaluation scolaire de jeunes déscolarisés

- Contribuer à la scolarisation en associant les partenaires EN et PJJ
- Participer en partenariat à la prise en charge scolaire ponctuelle de certains jeunes
- Faciliter le lien avec les dispositifs de l'Education Nationale, (classe relais, MGI, CIO...)
- Faciliter la scolarisation totale ou partielle dans les dispositifs communs
- Favoriser le rapprochement des responsables des structures habilitées avec les responsables de l'EN.
- Elaborer des stratégies de scolarisation en exploitant au mieux les ressources locales et en donnant de la cohérence au parcours des jeunes concernés.

#### **Partenaires :**

- Equipes pluridisciplinaires au sein desquelles il intervient (éducateurs spécialisés, éducateurs techniques, infirmières, psychologues) et responsables de ces différentes structures
- Etablissements scolaires et de formation publics et privés (Collèges et SEGPA, Lycées professionnels, C.F.A., Maisons familiales et rurales, ...) et les dispositifs relais du département
- Services de l'Inspection Académique (division des élèves, service des examens)
- MGI et CIO, essentiellement à St-Brieuc, mais aussi sur tout le département.

#### **Actions :**

- Prendre en charge, pour des activités scolaires, certains jeunes accueillis par les structures de la PJJ (ou habilitées), autant que possible en petits groupes de trois ou quatre, sinon individuellement:
  - organiser, mettre en œuvre des ateliers d'écriture ou de mathématiques, des séquences de reprise des apprentissages fondamentaux.
  - organiser, mettre en œuvre des activités permettant d'observer et d'évaluer différentes compétences de connaissances ou de méthode.
- Participer, au sein des réunions de service, à l'élaboration de stratégies de travail et de projet pour chacun des jeunes accueillis :
  - participer à l'établissement d'un projet de formation avec un jeune, l'aider à envisager son programme de travail et organiser un accompagnement du (ou des) éducateur(s) qui vont le suivre.
  - Donner de la cohérence : participer aux différents contacts et réunions (commission, synthèse, ou projet) qui permettent d'harmoniser les pratiques et les points de vue autour des jeunes.
- Rechercher, développer, entretenir des relations de travail et d'échange avec toutes les structures et les partenaires
- Assurer la liaison et le suivi avec les établissements scolaires concernés : Chef d'établissement, équipe éducative
- Rendre compte : établir un bilan annuel de son activité et rendre compte en cours d'année si nécessaire aux deux partenaires concernés (EN et PJJ)

#### **Compétences communes aux 2 missions:**

En complément des compétences explicitées dans le référentiel Professeurs des Ecoles et CAP-SH option F.

- connaissance des différents réseaux d'aide aux élèves et d'accompagnement éducatif.
- maîtrise de l'enseignement du français, des mathématiques, du monde contemporain et de l'éducation à la citoyenneté,
- diversification des situations d'apprentissage et des supports pédagogiques,
- maîtrise suffisante de l'informatique pour utiliser des logiciels, CD-ROM, traitement de texte.
- capacité présenter les dossiers à la commission en classe relais.
- bonne expérience auprès des publics difficiles.

#### **Qualités personnelles :**

- aptitude au travail et à l'animation d'équipe,
  - capacités relationnelles d'écoute et de dialogue avec des élèves dont le comportement et les attitudes ne sont pas toujours conformes à la norme attendue.

Pour compléments éventuels, se renseigner auprès de Monsieur Adil MAHMOUDI, Inspecteur de l'Education nationale chargé de l'Information et de l'Orientation (Tel : 02 96 75 90 09).

**Les candidats titulaires du titre requis, seront reçus par une commission départementale** d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

## MOUVEMENT 2014

### FICHE N°14 Entretien

<b>Poste de soutien « ENFANTS DU VOYAGE »</b>
---

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	SPECIALITE	QUOTITE	N° POSTE
0221042N	LANNION	Elem Woas Wen	ENS. CL. ELEM	ENF.VOYAGE (G0107)	0,50	631
0220829G	GUINGAMP	F. LEIZOUR	ENS. CL. ELEM	ENF.VOYAGE (G0107)	1,00	1024

**Zone d'intervention :** Ecoles de Guingamp et sa périphérie, et ponctuellement les Collèges de GUINGAMP (1 poste)

Ecoles de Lannion (0.5 poste implanté à l'école Woas Wen élémentaire + 0.50 poste à définir). Le demi-poste est intégré au poste de titulaire de secteur (TRS) G0107 implanté à l'école élémentaire Woas Wen de Lannion. C'est ce poste de T.R.S qui doit être saisi dans la liste de vœux sur i-prof.

#### **Missions :**

- Aider les enseignants des classes ordinaires dans le suivi scolaire des élèves.
- Organiser et mettre en oeuvre le soutien aux élèves intégrés en classe ordinaire.
- Mettre en place des outils de suivi pédagogique de l'école au collège.
- Travailler en partenariat : familles, associations, collègues.
- Participer au groupe départemental de suivi de la scolarisation des enfants du voyage

Les enseignants travailleront pour l'un, sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription de Guingamp Nord et pour l'autre de l'IEN de la circonscription de LANNION (pour le poste de T.R.S rattaché à LANNION).

#### **Expérience souhaitée :**

- Avoir enseigné auprès d'élèves en difficulté.
- Connaître les populations accueillies.
- Posséder des compétences confirmées en enseignement / apprentissage de la langue orale et écrite.
- Maîtriser les éléments d'une pédagogie différenciée.
- Posséder une aptitude au travail en partenariat et en équipe.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. LE GOUX, IEN de Guingamp Nord (tél : 02 96 40 20 60) et de Mme LE BROZEC, IEN de Lannion (tél : 02 96 37 01 35).

**Les candidats titulaires du titre requis, seront reçus par une commission départementale d'entretien** qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

# MOUVEMENT 2014

## FICHE N° 15 Entretien

### Postes de Conseillers Pédagogiques auprès des I.E.N (CPC et CPD)

C.P.D	N° POSTE	CPC Généraliste	N° POSTE	CPC EPS	N° POSTE
<u>rattachés à l'IENA (0221840F)</u>					
CPD EPS (1)	715	DINAN Nord (1)	695	DINAN Nord (1)	710
		DINAN Sud (1)	697	DINAN Sud (1)	712
CPD Musique (1)	704	GUINGAMP Nord (1)	694	GUINGAMP Nord (1)	709
		GUINGAMP Sud (1)	691	GUINGAMP Sud (1)	706
CPD Langues et cultures Régionales (1)	716	LAMBALLE (1)	693	LAMBALLE (1)	708
		LANNION (1)	692	LANNION (1)	707
CPD LVE (1)	717	LOUDEAC (1)	696	LOUDEAC (1)	711
		PAIMPOL (1)	698	PAIMPOL (1)	713
CPD Arts visuels (1)	689	ST-BRIEUC Est (1)	690	ST-BRIEUC Est (1)	705
		ST-BRIEUC Ouest (1)	699	ST-BRIEUC Ouest (1)	714
CPD chargé de mission FC (1)	700	ST-BRIEUC ASH (1)	702		
		ST-BRIEUC préélémentaire(1)	701		
<u>rattaché fonctionnellement à l'IEN de LANNION :</u>	703				
CPD TICE (1)					

### Compétences attendues :

Les candidats devront être titulaires du CAFIMF ou du CAFIPEMF correspondant à la spécialisation sollicitée. Les candidats au poste de CPC ASH devront également être spécialisés, une connaissance de l'ensemble des secteurs et des procédures de l'adaptation et de la scolarisation des élèves handicapés sera appréciée.

Il leur est nécessaire de posséder en outre :

- une bonne connaissance des programmes et instructions :
- dans tous les champs disciplinaires,
- à tous les niveaux de l'école maternelle et élémentaire (cycles 1, 2 et 3),
- **une connaissance actualisée de la didactique des disciplines enseignées à l'école primaire,**
- **une connaissance de la place de l'école dans le système éducatif et dans la société,**
- une aptitude au travail en équipe, à la formation d'adultes, à l'organisation des actions d'animation,
- **une aptitude à utiliser les technologies modernes d'information et de communication,**
- une réelle disponibilité permettant l'adaptation de leurs horaires de travail.

### Conditions particulières d'exercice :

Le CPC EPS est chargé, conjointement avec le CPC généraliste de la circonscription, de la mise en œuvre du projet d'animation de la circonscription, projet qui recouvre des aspects pluridisciplinaires, méthodologiques et relatifs au fonctionnement des cycles.

Les candidats aux postes de CPD arts visuels, éducation musicale et CPD TICE devront, par ailleurs, justifier d'une connaissance approfondie de ces champs disciplinaires, ainsi que la maîtrise de leurs didactiques. **Ils devront être titulaires du CAFIMF ou CAFIPEMF spécifique.**

S'agissant des postes de CPD, des informations sur les conditions particulières d'exercice peuvent être sollicitées auprès de l'IEN adjoint au directeur académique.

**Les candidats titulaires des titres requis, seront reçus par une commission départementale d'entretien** à laquelle participera l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription sollicitée et, s'agissant des postes de CPD, Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint au directeur académique. La commission départementale établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

**Poste n°701**

Le poste de conseiller pédagogique auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la mission enseignement à l'école maternelle et de la mission maîtrise de la langue est rattaché administrativement à l'inspection académique. Ce poste a vocation à renforcer les compétences pédagogiques et didactiques des enseignants nommés en école maternelle afin d'améliorer les résultats des élèves. Les interventions de ce conseiller pédagogique s'étendront sur l'ensemble du territoire départemental.

**Compétences attendues :**

Les candidats devront être titulaires du CAFIPEMF.

Il leur est nécessaire de posséder en outre :

- une bonne connaissance des programmes et instructions :
- dans tous les champs disciplinaires,
- à tous les niveaux de l'école primaire et particulièrement en maternelle,
- une connaissance actualisée de la didactique des disciplines enseignées à l'école maternelle,
- une aptitude au travail en équipe, à la formation d'adultes, à l'organisation des actions d'animation,
- une aptitude à utiliser les technologies modernes d'information et de communication,
- une réelle disponibilité permettant l'adaptation de leurs horaires de travail.

**Missions :**

Le Conseiller Pédagogique auprès de l'I.E.N chargé de la mission « enseignement préélémentaire » sera conduit à intervenir dans les domaines suivants:

- Aide à la prise de fonction des enseignants néo-titulaires nommés en cycle 1 en école primaire et en école maternelle (en concertation avec les équipes de circonscriptions) :
  - animations pédagogiques spécifiques,
  - aide, suivi et conseils en classe,
  - évaluations de pratique,
- Conception et encadrement d'actions de formation continue spécifiques à l'enseignement pré-élémentaire ;
- Participation au groupe départemental « maternelle » :
  - réflexion et propositions didactiques ;
  - promotion de la politique départementale en matière d'enseignement pré-élémentaire ;
- Collaboration sous l'autorité de l'IEN à la promotion et au suivi des actions relatives à la « maîtrise de la langue et la lutte contre l'illettrisme » ;

**Les candidats titulaires des titres requis, seront reçus par une commission départementale d'entretien à laquelle participera l'Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de la mission « enseignement pré-élémentaire ». La commission départementale établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.**

Des informations sur les conditions particulières d'exercice peuvent être sollicitées auprès de M. Hervé BARILLER, IEN adjoint au directeur académique (02.96.75.90.08)

RNE	CIRCONSCRIPTION	SUPPORT	QUOTITE	N° POSTE
0220091E	IEN Dinan Nord	anim. informatique	0,50	645
0221810Y	IEN Dinan Sud	anim. informatique	0,50	647
0220089C	IEN Guingamp Nord	anim. informatique	0,50	644
0220085Y	IEN Guingamp Sud	anim. informatique	0,50	642
0220088B	IEN Lamballe	anim. informatique	0,50	643
0220093G	IEN Loudéac	anim. informatique	0,50	646
0221833Y	IEN Paimpol	anim. informatique	0,50	648
0220084X	IEN St Briec Est	anim. informatique	0,50	641
0221834Z	IEN St Briec Ouest	anim. informatique	0,50	649

Ces postes d'EATICE sont intégrés aux postes de titulaire de secteur (TRS) G0164 rattachés aux IEN. Ce sont les postes de TRS qui doivent être saisis dans la liste des vœux sur i-prof.

Les fonctions assignées aux enseignants exerçant sur un poste d'animateur informatique sont définies comme suit :

- mi-temps hebdomadaire de décharge de direction d'école ou de complément de service ;
- mi-temps hebdomadaire à la disposition de l'I.E.N. de la circonscription de rattachement pour exercer, sous son autorité, les missions de conseil et d'animation dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (T.I.C.) auprès des équipes pédagogiques des écoles publiques.

Plus précisément, il s'agit, dans ce cadre, de :

- conseiller et accompagner les enseignants chargés de classe, dans le choix de logiciels sélectionnés par l'Education Nationale et dans l'utilisation pédagogique de l'outil informatique en participant à la mise en œuvre des activités des élèves concrétisant ainsi cette utilisation pédagogique,
- conseiller les collectivités territoriales (municipalités) lors de l'acquisition et de la mise à disposition des enseignants et des élèves de matériels T.I.C.
- participer aux actions d'animation pédagogique et de formation des maîtres, ainsi qu'à la mutualisation des outils et activités à diffuser, par la participation à l'élaboration et à la mise à jour du site de circonscription,
- participer en circonscription à la mise en œuvre des opérations nationales, académiques et départementales initiées par l'Education Nationale dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (enquêtes, projets, expérimentation et suivi des projets innovants, évaluations institutionnelles,...)
- diffuser les usages pédagogiques de l'outil informatique, assurer la veille technologique...
- inscrire cette activité dans un cadre départemental en participant aux réunions animées par l'I.E.N. chargé de mission et en lui adressant, sous couvert de l'I.E.N. de circonscription, un compte rendu d'activités.

Les EATICE complètent leur service par une charge d'enseignement en école maternelle, élémentaire ou primaire à 0.50 équivalent temps plein.

Les charges de chaque EATICE seront précisées dans le cadre d'une lettre de mission annuelle (répartition territoriale en particulier).

Des informations complémentaires pourront être sollicitées auprès de Monsieur Lefort, Inspecteur de la circonscription de Dinan nord (02.96.39.80.13).

Le CAFIPEMF est souhaitable et devra être envisagé.

**Ils seront reçus par une commission départementale qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.**

## MOUVEMENT 2014

### POSTE «Plus de maîtres que de classe» A SAINT-BRIEUC

#### FICHE N° 18 Entretien

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT		QUOTITE	N°poste
0221506T	ST BRIEUC	CESSON CX ROUGE / J.Brel	élém.	PDMQDC	0.5 + 0.5	3002
0221825P	ST BRIEUC	La Vallée / La brèche aux cornes	élém.	PDMQDC	0.5 + 0.5	3000

L'enseignant travaille, sous la responsabilité directe de l'IEN de la circonscription de Saint Briec Est et en relation étroite avec les conseillers pédagogiques et la coordonnatrice du RRS. Après avoir évalué les besoins scolaires, il participe avec les enseignants titulaires d'une classe à la définition, à la rédaction et à la mise en place du projet.

Son action, au sein du dispositif, sera structurée à partir un emploi du temps, réajusté périodiquement lors des temps de régulation. Elle tiendra donc compte des besoins et des progrès des élèves de cycle 2 au fil de l'année. Les interventions à objectifs restreints, sur une période donnée, concentrées dans le temps et fréquentes seront à privilégier.

#### Les objectifs du dispositif:

- Prévenir la difficulté scolaire et y remédier si elle n'a pas pu être évitée, en permettant de nouvelles organisations pédagogiques.
- Conduire chaque élève à la maîtrise du socle commun, assurer la maîtrise des compétences de base : Les acquisitions prioritairement visées sont :
  - Le langage oral et l'apprentissage de la lecture.
  - La production d'écrits.

#### Le maître supplémentaire

- fait partie intégrante de l'équipe avec les mêmes obligations de service.
- intervient auprès d'élèves 24 heures par semaine sans avoir la charge d'une classe.
- est force de proposition, comme ses collègues, au regard des choix pédagogiques et des modalités d'organisation retenues.
- s'associe pleinement aux projets d'enseignement construits avec les maîtres titulaires des classes.

Le maître supplémentaire n'est pas un spécialiste de la difficulté scolaire. Il agit en complémentarité avec l'équipe : les maîtres des classes et les membres du RASED.

#### Compétences souhaitées :

- Apprécier le travail en équipe et disposer de facultés d'adaptation.
- Se tenir informé de l'évolution de la recherche pédagogique et didactique afin de les intégrer dans le projet.

#### Renseignements complémentaires :

- Circulaire n°2012-201 du 18-12-2012.
- Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Pascal PERCHERON, IEN Saint-Briec Est - : 02 96 75 91 31.

Les candidats seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

## MOUVEMENT 2014

### FICHE N° 19 Entretien

## POSTE «PRIMO ARRIVANTS ET AIDE AUX DEMANDEURS D'ASILE» A LAMBALLE

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	SPECIALITE	QUOTITE	N°POSTE
0220899H	LAMBALLE	Mathurin Méheut élémentaire	(IEEL) INI. ET. ELE	Primo-arrivants	1.00	1219

### **Mission et service :**

La mission essentielle de ce poste consiste à seconder les enseignants pour l'accueil et l'enseignement du français pour des enfants nouvellement arrivés en France, et particulièrement pour ceux qui relèvent du CADA (Centre d'accueil des demandeurs d'asile) de Lamballe.

Le service se décline à deux niveaux d'enseignement, chacun pour mi-temps.

- D'une part dans les écoles de la ville de Lamballe, pour les enfants les plus jeunes.,
- D'autre part au sein du collège Gustave Téry, pour la prise en charge des enfants plus âgés.

L'enseignant travaillera, en liaison étroite avec l'équipe de circonscription de Lamballe, les enseignants des classes où sont accueillis les enfants, tant au collège qu'à l'école et en partenariat avec les responsables du CADA.

Après avoir évalué les besoins, en particulier scolaires, il participera à la définition, à la rédaction et à la mise en place des projets personnalisés de scolarisation.

### **Compétences souhaitées :**

- Expérience d'enseignement en cycle 2 (cours préparatoire,...),
- Une formation auprès d'un organisme spécialisé en didactique des langues étrangères, (exemples : une unité de valeur en Français langue étrangère ou en Français langue seconde – une expérience d'assistant à l'étranger avec une licence de langue étrangère
- Un goût prononcé pour le travail en équipe et en partenariat.
- Des facultés d'adaptation à des situations en évolution permanente.

### **Renseignements complémentaires :**

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Luc Leblanc – IEN Lamballe –  
tél : 02-96-31-03-21

**Les candidats seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.**

**MOUVEMENT 2014**  
**FICHE N°20 Entretien**

**POSTE « PREVENTION DE L'ILLETTRISME –  
PRIMO ARRIVANTS »  
A ROSTRENEN**

RNE	COMMUNE	SUPPORT	SPECIALITE	QUOTITE	N° POSTE
0221091S	ROSTRENEN	ANIMATION SOUTIEN	LECTURE (prév. Illettrisme)	1.00	655

Ce type de poste comporte deux champs d'intervention qui se déclinent de la façon suivante :

- Le service est décliné pour une part à l'apprentissage, en classe, de la lecture et de l'écriture. L'enseignant travaille auprès d'élèves du cycle 2 des écoles (accueillant des élèves anglophones) de Guingamp sud. Il s'associe pleinement aux projets d'enseignement construits avec les maîtres titulaires des classes.
- D'autre part à l'accueil et à l'enseignement du français pour les enfants nouvellement arrivés en France (primo-arrivants).

Les enseignants travaillent, en liaison étroite avec l'équipe de circonscription et les enseignants des classes d'accueil. Après avoir évalué les besoins, en particulier scolaires, il participe à la définition, à la rédaction et à la mise en place des projets individuels.

**Compétences souhaitées :**

- Expérience d'enseignement en cycle 2 (cours préparatoire,...),
- une formation auprès d'un organisme spécialisé en didactique des langues étrangères, (exemples : une unité de valeur en Français langue étrangère ou en Français langue seconde – une expérience d'assistant à l'étranger avec une licence de langue étrangère),
- un goût prononcé pour le travail en équipe.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M Christophe LE ROHO – IEN Guingamp Sud – tél. : 02.96.43.74.00

**Les candidats seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.**

**MOUVEMENT 2014****FICHE N°21 Entretien****Poste « Prévention de l'illettrisme  
– primo arrivants »  
à Collinée**

RNE	COMMUNE	SUPPORT	SPECIALITE	QUOTITE	N°POSTE
0221482S	COLLINEE	ANIMATION SOUTIEN	LECTURE (prév. Illettrisme)	1.00	656

Ce poste comporte deux champs d'intervention qui se déclinent de la façon suivante :

- Le service est décliné pour une part à l'apprentissage, en classe, de la lecture et de l'écriture. L'enseignant travaille auprès d'élèves du cycle 2 des écoles (accueillant des élèves non-francophones) de Loudéac. Il s'associe pleinement aux projets d'enseignement construits avec les maîtres titulaires des classes.
- D'autre part à l'accueil et à l'enseignement du français pour les enfants nouvellement arrivés en France (primo-arrivants).

Les enseignants travaillent, en liaison étroite avec l'équipe de circonscription et les enseignants des classes d'accueil. Après avoir évalué les besoins, en particulier scolaires, il participe à la définition, à la rédaction et à la mise en place des projets individuels.

**Compétences souhaitées :**

- Expérience d'enseignement en cycle 2 (cours préparatoire,...),
- Une formation auprès d'un organisme spécialisé en didactique des langues étrangères, (exemples : une unité de valeur en Français langue étrangère ou en Français langue seconde – une expérience d'assistant à l'étranger avec une licence de langue étrangère),
- Un goût prononcé pour le travail en équipe.

**Renseignements complémentaires :**

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Serge Simon, IEN DINAN SUD - tél. : 02.96.39.15.00

**Les candidats seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.**

## MOUVEMENT 2014

### FICHE N° 22 Entretien

## Postes d'animateur de réseau d'éducation prioritaire

Secteurs de Collinée, Plémet, Merdrignac et  
Plouasne

RNE	COMMUNE	SUPPORT	SPECIALITE	QUOTITE	N° POSTE
0221482S	COLLINEE	ASOU	ANIMATION SOUTIEN (G0202)	0,50	651
0221090R	MERDRIGNAC	ASOU	ANIMATION SOUTIEN (G0202)	0,50	
0221418X	PLEMET	ASOU	ANIMATION SOUTIEN (G0202)	0,50	650
0221494E	PLOUASNE	ASOU	ANIMATION SOUTIEN (G0202)	0,50	652

**Ces demi postes sont intégrés aux postes de titulaire de secteur (TRS) G0202 implantés dans les écoles ci-dessus. Ce sont les postes de TRS qui doivent être saisis dans la liste des vœux sur i-prof.**

Sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription, le coordonnateur devra assurer les missions suivantes :

1- Assurer l'impulsion, la mise en œuvre et le suivi de l'évaluation dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degrés des projets définis dans le contrat de réussite.

- participer aux instances réglementaires spécifiques du REP (conseils de cycles et de maîtres, conseils de REP) ;
- participer à l'organisation des actions de formation prévue dans le cadre du REP.
- faciliter la mutualisation des moyens matériels et financiers existants ou attribués à l'éducation prioritaire.

2- Mettre en place les outils permettant d'évaluer les actions prévues dans le contrat de réussite

- participer à l'élaboration des indicateurs et des outils d'évaluation en continu 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés ;
- exploiter ces résultats, participer à leur analyse et les communiquer aux partenaires ;
- définir et impulser les remédiations nécessaires.

3- Faciliter les relations et les échanges entre les enseignants dans chaque école, entre les écoles, entre les écoles et le collège, et avec l'ensemble des partenaires extérieurs.

- assurer l'accueil et l'intégration des enseignants nouvellement nommés en éducation prioritaire ;
- veiller à mutualiser et à faire connaître les outils et pratiques pédagogiques efficaces ;
- renforcer les liens entre la communauté éducative, les familles et les partenaires extérieurs ainsi qu'avec l'institution scolaire.

4- Participer à la mise en œuvre des actions d'enseignement inscrites dans le projet de réseau.

- aide auprès des enseignants pour l'encadrement des élèves
- prise en charge d'activités de différenciation pédagogique.

#### Qualités requises :

- disposer d'une expérience préalable d'enseignement ;
- faire preuve de réelles dispositions pour un travail en équipe ;
- avoir des capacités d'initiative et d'organisation ;
- faire preuve d'intérêt pour la recherche et l'innovation en pédagogie ;
- avoir des compétences dans les domaines de la communication, de l'animation, de la régulation et de l'évaluation ;
- posséder une bonne maîtrise de l'outil informatique ;
- disponibilité horaire pour participer aux différentes instances et réunions institutionnelles.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Serge Simon, IEN de Dinan Sud (02 96 39 15 00) et Mme Myriam Ménager, IEN de Loudéac (02 96 28 02 82).

**Les candidats seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.**

# MOUVEMENT 2014

## FICHE N°23 Entretien

Coordonnateur du territoire  
d'Education Prioritaire  
SAINT-BRIEUC / PLEDRAN

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SPECIALITE	QUOTITE	N° POSTE
0221043P	ST BRIEUC	LA BRECHE AUX CORNES	ANIMATION SOUTIEN- coord. ZEP	1.00	657

### DESCRIPTIF :

Placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de St Brieuc Est le coordonnateur du RRS (Réseau de Réussite Scolaire) accompagne la mise en œuvre du contrat d'objectifs scolaires.

Le coordonnateur travaille, au sein de l'équipe de circonscription, selon 3 axes

#### 1. L'action pédagogique

- Coordonner et suivre les projets didactiques, particulièrement dans les domaines de la maîtrise de la langue et des mathématiques.
- Aider et conseiller les professeurs notamment en cycle 1 et 2.
- Impulser et participer à des projets pédagogiques.
- Organiser et suivre, avec l'aide de l'équipe de circonscription, la formation continue.
- Actualiser les résultats des évaluations et les indicateurs du RRS avec l'aide de l'EATICE.

#### 2. Le fonctionnement du RRS

- Développer et accompagner les liaisons inter-cycles et inter-degrés
- Participer si besoin aux conseils d'école et de cycle, aux équipes éducatives.
- Concevoir et diffuser les ressources du réseau : matériel scientifique et artistique, bibliothèque, etc
- Recenser les actions mises en œuvre dans le cadre de l'accompagnement éducatif
- Gérer les crédits alloués au premier degré

#### 3. Le partenariat de proximité :

- Favoriser les liaisons avec les collectivités territoriales (activités périscolaires, PRE, CLAS), les Centres Médico-Sociaux, la Maison Du Département (PMI – services sociaux) et les structures d'animation des quartiers.
- Aider à renforcer les liens avec les familles

### Compétences attendues :

- Connaître les programmes de l'école primaire et de la classe de 6<sup>ème</sup>
- Connaître l'organisation du système éducatif, de l'éducation prioritaire et de la politique de Ville
- Etre capable de travailler en équipe et en partenariat
- Disposer de qualités relationnelles, organisationnelles et d'animation

Les candidats **rédigeront une lettre de motivation** et seront reçus en **entretien individuel par une commission** dont les membres seront désignés par le Directeur académique. Elle établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Cet entretien aura un double objectif :

- donner aux candidats une information complète et précise sur les conditions d'exercice de la fonction et les sujétions particulières qu'elle implique,
- **leur permettre d'exprimer leurs motivations pour cette fonction et de manifester les qualités nécessaires à son exercice.**

**Des renseignements complémentaires peuvent être demandés à M. Pascal PERCHERON, Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Saint-Brieuc Est au 02.96.75.91.31.**

## MOUVEMENT 2014

### FICHE N° 24 Entretien

<b>CLIN</b> <b>Classe d'Initiation</b> école élémentaire Cesson Croix Rouge à SAINT-BRIEUC
---

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	QUOTITE	N° POSTE
0221506T	SAINT-BRIEUC	Cesson Croix Rouge élémentaire	INI. ET. ELE primo-arrivants (G0163)	1.00	1220

#### DESCRIPTIF :

Le dispositif d'initiation – classe d'initiation CLIN – regroupe des élèves en nombre relativement restreint pour leur dispenser un enseignement spécifique. Son rôle est de conduire au plus tôt les enfants qui la fréquentent à une intégration complète dans les classes ordinaires. Dans cette perspective, il est important que cette classe fonctionne en structure ouverte sur les autres classes de l'école.

L'action de ce maître s'inscrit pleinement dans les projets d'enseignement construits par les maîtres titulaires des classes de l'école, conformément aux programmes nationaux.

L'Inspecteur de l'Education Nationale valide et évalue les actions mises en œuvre.

#### COMPETENCES REQUISES :

La compétence dans le domaine de l'enseignement du français langue étrangère est attendue.

Les candidats devront donc avoir bénéficié d'une expérience et/ou d'une formation auprès d'un organisme spécialisé en didactique des langues étrangères (exemple : une unité de valeur en français langue étrangère – une expérience d'assistant à l'étranger avec une licence de langue étrangère).

Un goût prononcé pour le travail en équipe et une expérience d'enseignant en cycle 2 (CP en particulier) sont également souhaités.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Pascal PERCHERON, Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de SAINT-BRIEUC Est.(02.96.75.91.31).

**Les candidats seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.**

## MOUVEMENT 2014

### FICHE N°25 Entretien

## Enseignant spécialisé en Hôpital de jour option D (ASH)

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	SPECIALITE	QUOTITE	N°POSTE
0221947X	Quévert	Le petit prince	ENS CHME	Option D	1	685
0220942E	Lannion	Pen An Ru	ENS CHME	Option D	1	673
0220519V	St-Brieuc	Les merles	ENS CHME	Option D	1	664

#### Cadre général :

Placés sous l'autorité de l'inspectrice ASH en lien avec les inspecteurs de circonscription, les enseignants exerceront dans le cadre de dispositif de scolarisation d'établissements de soins destinés aux enfants présentant des troubles psychiques ou des troubles du développement.

#### Missions :

- Assurer la scolarisation, soit dans l'établissement de soins, soit dans des dispositifs d'inclusion en école élémentaire.
- Amener chacun des enfants pris en charge à une activité intellectuelle et scolaire correspondant à son âge et ses possibilités.
- Elaborer un projet scolaire : contrat harmonisant soins et enseignements permettant une réponse personnalisée aux besoins pédagogiques et éducatifs particuliers.
- Préparer et organiser le suivi scolaire dans le cadre d'une scolarisation dans les écoles.
- Travailler avec les personnels du service de soins et les enseignants des écoles.

Ce fonctionnement induit la mobilité de l'enseignant.

#### Compétences :

- bonne connaissance des besoins particuliers des enfants des hôpitaux de jour et de la scolarisation des élèves ayant des troubles psychiques ou des troubles envahissant du développement.
- connaissance des structures de l'ASH et des procédures de scolarisation.
- connaissance des différents types de prise en charge.
- bonne capacité d'écoute et d'adaptation permettant un travail avec des équipes pluri-professionnelles

Les enseignants devront être titulaires du CAPSAIS ou CAPASH option D.

**Avant de postuler sur ces postes, les enseignants intéressés devront obligatoirement se renseigner auprès de Mme Bizouarn, IEN-ASH (02.96.75.90.07)**

**Les candidats seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.**